PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL du JEUDI 2 OCOTBRE 2025

DATE DE CONVOCATION :	**NOMBRE DE MEMBRES :**
26 SEPTEMBRE 2025	En exercice : 23
DATE D'AFFICHAGE :	Présents : 17
26 SEPTEMBRE 2025	Votants : 22

L'an deux mille vingt-cinq, le deux octobre à vingt heures trente, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie Annexe *(salle Jean de la Fontaine),* en séance publique sous la présidence de Monsieur Francis BELLUAU, Maire.

Étaient présents : Francis BELLUAU, Anne-Marie GARNIER, Jean COCHIN, Anaïs BOUCHER, Jean-Claude BOULARD, Patrick BOULAY, Jean-Louis CECCANTI, Annie COSME, Christelle DEROYE, Catherine FOULARD, Christophe GOUSSÉ, Viviane GROUARD, Sylvie HÉRON, Martine MALASSIGNÉ, Laetitia ROSSI, Guillaume TERTEREAU, Bruno TISON.

Étaient absents excusés :

Jennifer DIOT donne procuration à Francis BELLUAU
Philippe GAGNOT donne procuration à Guillaume TERTEREAU
Alain GALLET donne procuration à Jean COCHIN
Julie HEUZARD donne procuration à Anaïs BOUCHER
Karine NEEL donne procuration à Bruno TISON
Lucas JUIGNÉ

➲ désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur TISON est désigné secrétaire de séance.

1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 juillet 2025

➲ **Il est demandé au conseil municipal d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 10 juillet dernier** (transmis par e-mail le 15/07/25).

-°-°-°-°-°-

Aucune observation n'est formulée de la part des conseillers municipaux

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 juillet dernier est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

2) Tableau des emplois et des effectifs de la commune

Le tableau des emplois et des effectifs de la commune permet de lister et tenir à jour la liste des emplois nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité.

En cas de création, de suppression ou de modification de poste, le conseil municipal doit se prononcer conformément aux dispositions de l'article L313-1 du code général de la fonction publique. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé. Aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent.

En collaboration avec le centre de gestion de la Sarthe, il a été décidé de remettre à jour le tableau des emplois et des effectifs de notre commune et de proposer son approbation au conseil municipal. Ce tableau, mis à jour, permettra une meilleure visibilité et un suivi précis des effectifs et de l'impact budgétaire qui en découle.

Vous trouverez ci-dessous le document actualisé :

Emploi	Date de la délibération du conseil municipal créant l'emploi	Grades prévus par la délibération	Durée hebdomadaire	Service	Poste occupé	Statut
N°1 - Directeur Général des Services	02/09/2020	Attaché principal Attaché Rédacteur ppal 1°cl Rédacteur ppal 2° cl	Temps complet	Administratif	Directeur Général des Services	Fonctionnaire ou contractuel
N°2 - Agent administratif en charge de l'urbanisme, de la gestion des cimetières et du CCAS	30/03/1990	Adjoint administratif ppal 1°cl Adjoint administratif ppal 2°cl Adjoint administratif	Temps complet	Administratif	Urbanisme – CCAS – cimetières	Fonctionnaire ou contractuel
N°3 - Agent administratif en charge de la comptabilité	07/03/2017	Adjoint administratif ppal 1°cl Adjoint administratif ppal 2°cl Adjoint administratif	Temps complet	Administratif	Comptabilité – achats	Fonctionnaire ou contractuel
N°4 - Agent administratif en charge des ressources humaines et des élections	01/05/1995	Adjoint administratif ppal 1°cl Adjoint administratif ppal 2°cl Adjoint administratif	Temps complet	Administratif	Ressources Humaines – gestion des locations - élections	Fonctionnaire ou contractuel
N°5 - Agent administratif en charge de l'accueil, de la communication et de l'état civil	03/05/2005	Adjoint administratif ppal 1°cl Adjoint administratif ppal 2°cl Adjoint administratif	Temps complet	Administratif	Accueil – communication – état civil	Fonctionnaire ou contractuel
N°6 - Agent administratif polyvalent	18/03/2025	Adjoint administratif ppal 1°cl Adjoint administratif ppal 2°cl Adjoint administratif	Temps complet	Administratif Centre Municipal de Santé	CNI & passeports Secrétaire médicale	Fonctionnaire ou contractuel
N°7 - Médecin généraliste coordonnateur	02/10/2018	Pas de cadre d'emploi prévu par la FPT	Temps complet	Centre Municipal de Santé	Médecin généraliste coordonnateur	Contractuel
N°8 - Médecin généraliste ***(poste vacant)***	14/11/2024	Pas de cadre d'emploi prévu par la FPT	Temps non-complet (20h)	Centre Municipal de Santé	Médecin généraliste	Contractuel
N°9 - Médecin généraliste	02/10/2018	Pas de cadre d'emploi prévu par la FPT	Temps complet	Centre Municipal de Santé	Médecin généraliste	Contractuel
N°10 - Médecin généraliste	13/06/2024	Pas de cadre d'emploi prévu par la FPT	Temps non-complet (20h)	Centre Municipal de Santé	Médecin généraliste	Contractuel
N°11 - Secrétaire médicale	05/03/2019	Adjoint administratif ppal 1°cl Adjoint administratif ppal 2°cl Adjoint administratif	Temps complet annualisé	Centre Municipal de Santé	Secrétaire médicale	Fonctionnaire ou contractuel
N°12 - Responsable des services techniques	01/10/2020	Technicien ppal 1°cl Technicien ppal 2°cl Technicien Agent de maîtrise principal	Temps complet	Service Technique	Responsable des services techniques	Fonctionnaire ou contractuel
N°13 - Adjoint au responsable des services techniques – pôle espaces verts, propreté, voirie	14/10/2021	Agent de maîtrise ppal Agent de maîtrise Adjoint technique ppal 1° cl	Temps complet	Service Technique	Adjoint - pôle espaces verts et propreté	Fonctionnaire ou contractuel
N°14 - Adjoint au responsable des services techniques – pôle bâtiment	05/04/1993	Agent de maîtrise ppal Agent de maîtrise Adjoint technique ppal 1° cl	Temps complet	Service Technique	Adjoint - pôle bâtiments publics	Fonctionnaire ou contractuel
N°15 - Agent technique – pôle espaces verts – propreté – voirie	29/11/1971	Agent de maîtrise Adjoint technique ppal 1° cl Adjoint technique ppal 2° cl Adjoint technique	Temps complet	Service Technique	Conception et entretien des espaces verts	Fonctionnaire ou contractuel
N°16 - Agent technique – pôle espaces verts – propreté – voirie	01/10/2020	Agent de maîtrise Adjoint technique ppal 1° cl Adjoint technique ppal 2° cl Adjoint technique	Temps complet	Service Technique	Entretien des espaces verts	Fonctionnaire ou contractuel

N°17 - Agent technique – pôle espaces verts – propreté – voirie	06/06/2017	Agent de maîtrise Adjoint technique ppal 1° cl Adjoint technique ppal 2° cl Adjoint technique	Temps complet	Service Technique	Entretien des espaces verts	Fonctionnaire ou contractuel
N°18 - Agent technique – pôle bâtiments	01/10/2016	Agent de maîtrise Adjoint technique ppal 1° cl Adjoint technique ppal 2° cl Adjoint technique	Temps complet	Service Technique	Agent salles municipales	Fonctionnaire ou contractuel
N°19 - Agent technique – pôle espaces verts – propreté – voirie	03/02/1995	Agent de maîtrise Adjoint technique ppal 1° cl Adjoint technique ppal 2° cl Adjoint technique	Temps complet	Service Technique	Entretien des espaces verts	Fonctionnaire ou contractuel
N°20 - Agent technique – pôle bâtiments	12/05/2000	Agent de maîtrise Adjoint technique ppal 1° cl Adjoint technique ppal 2° cl Adjoint technique	Temps complet	Service Technique	Entretien des bâtiments publics	Fonctionnaire ou contractuel
N°21 - Agent technique – pôle espaces verts – propreté – voirie	25/10/1995	Agent de maîtrise Adjoint technique ppal 1° cl Adjoint technique ppal 2° cl Adjoint technique	Temps complet	Service Technique	Entretien voirie et espaces publics	Fonctionnaire ou contractuel
N°22 - Agent technique – pôle bâtiments	20/03/2006	Agent de maîtrise Adjoint technique ppal 1° cl Adjoint technique ppal 2° cl Adjoint technique	Temps complet	Service Technique	Agent salles municipales	Fonctionnaire ou contractuel
N°23 - Agent technique – pôle bâtiments	02/09/2020	Agent de maîtrise Adjoint technique ppal 1° cl Adjoint technique ppal 2° cl Adjoint technique	Temps non complet (7h)	Service Technique	Agent ménage mairie	Fonctionnaire ou contractuel
N°24 - ATSEM Ecole maternelle	03/02/2009	Agent de maîtrise ATSEM ppal 1°cl ASTEM ppal 2° cl Adjoint technique ppal 1° cl Adjoint technique ppal 2° cl Adjoint technique	Temps complet annualisé	Services scolaires	ATSEM	Fonctionnaire ou contractuel
N°25 - ATSEM Ecole maternelle	05/03/2019	Agent de maîtrise ATSEM ppal 1°cl ASTEM ppal 2° cl Adjoint technique ppal 1° cl Adjoint technique ppal 2° cl Adjoint technique	Temps complet annualisé	Services scolaires	Agent école maternelle et garderie	Fonctionnaire ou contractuel
N°26 - Agent technique des services scolaires et périscolaires	04/03/2003	Agent de maîtrise Adjoint technique ppal 1° cl Adjoint technique ppal 2° cl Adjoint technique	Temps complet annualisé	Services scolaires	Agent école maternelle et garderie	Fonctionnaire ou contractuel
N°27 - Responsable de la cantine scolaire	30/09/2014	Agent de maitrise ppal Agent de maîtrise Adjoint technique ppal 1° cl Adjoint technique ppal 2° cl	Temps non complet (21h annualisé)	Services scolaires	Responsable cantine scolaire	Fonctionnaire ou contractuel
N°28 - Agent de la cantine scolaire	30/09/2014	Agent de maîtrise Adjoint technique ppal 1° cl Adjoint technique ppal 2° cl Adjoint technique	Temps non complet (13h45 annualisé)	Services scolaires	Agent cantine scolaire	Fonctionnaire ou contractuel
N°29 - Agent technique des services scolaires et périscolaires	03/09/2009	Agent de maîtrise Adjoint technique ppal 1° cl Adjoint technique ppal 2° cl Adjoint technique	Temps non complet (30h30 annualisé)	Services scolaires	Cantine et ménage écoles	Fonctionnaire ou contractuel
N°30 - Agent de la cantine scolaire	30/09/2014	Agent de maîtrise Adjoint technique ppal 1° cl	Temps non complet	Services scolaires	Agent cantine scolaire	Fonctionnaire ou contractuel

		Adjoint technique ppal 2° cl Adjoint technique	(25h30 annualisé)			

➲ Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver le tableau des emplois et des effectifs de la commune mis à jour.

°°_°_°_°_

Aucune observation n'est formulée de la part des conseillers municipaux

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le tableau des emplois et des effectifs de la commune ci-dessus présenté.

3) Autorisation de temps partiel dans le cadre du dispositif de retraite progressive

Un agent des services techniques a demandé à bénéficier du dispositif de retraite progressive qui permet, en fin de carrière, de travailler à temps partiel et de percevoir, en même temps, une partie de sa pension de retraite.

Ce dispositif permet de réduire progressivement l'activité professionnelle tout en continuant à cotiser pour la retraite. Lorsque le salarié cesse définitivement son activité professionnelle, sa retraite définitive est recalculée en tenant compte de la période durant laquelle il a continué de travailler à temps partiel.

L'agent concerné souhaite réduire son temps de travail à 50% à compter du 1er décembre 2025 pour une durée d'un an (avec possibilité de renouvellement sur demande).

Le conseil municipal doit se prononcer sur cette demande afin d'autoriser le travail à temps partiel sur le poste suivant :

N°19 - Agent technique – pôle espaces verts – propreté – voirie	03/02/1995	Agent de maîtrise Adjoint technique ppal 1° cl Adjoint technique ppal 2° cl Adjoint technique	Temps complet	Service Technique	Entretien des espaces verts	Fonctionnaire ou contractuel

En cas d'accord du conseil municipal, le tableau des emplois de la collectivité sera mis à jour de la manière suivante :

N°19 - Agent technique – pôle espaces verts – propreté – voirie	03/02/1995	Agent de maîtrise Adjoint technique ppal 1° cl Adjoint technique ppal 2° cl Adjoint technique	**Temps partiel (50%)**	Service Technique	Entretien des espaces verts	Fonctionnaire ou contractuel

➲ **Il est proposé au conseil municipal d'accepter la demande de temps partiel de l'agent concerné et de modifier en conséquence le tableau des emplois de la collectivité.**

-°-°-°-°-°-

Monsieur BELLUAU précise que l'agent aménagera également son temps de travail avec une majoration des heures effectuées lors de la période estivale et une minoration l'hiver pour s'adapter au mieux à l'activité du service espaces verts.

Madame DEROYE demande si une nouvelle embauche est prévue pour compenser cette diminution ?

Monsieur BELLUAU lui répond qu'il n'est pas envisagé de recrutement pour le moment. Un nouvel agent devrait arriver par l'intermédiaire du dispositif PEC dans les prochains jours et son temps de travail pourrait être majoré en fonction des besoins du service.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés la demande de temps partiel de l'agent concerné et de modifier en conséquence le tableau des emplois de la collectivité.

4) Conventions de partenariat et groupement de commandes – résidence rue Malraux

Par délibération en date du 12 juin dernier, le conseil municipal a délibéré en faveur de la réalisation d'un projet de construction de logements locatifs en partenariat avec Sarthe Habitat.

Pour rappel, le projet consistera en la création de 9 logements locatifs (deux T2, cinq T3 et deux T4) rue André Malraux sur un terrain de 3 761 m² (section AB n°841).

Sarthe Habitat propose une convention de partenariat (*pièce annexe n°1*) et une convention de groupement de commande (*pièce annexe n°2*) pour la conduite et la réalisation de cette opération.

⟐ Les principaux points de la convention de partenariat sont les suivants :

● **Cession** : terrain vendu à l'euro symbolique, viabilisé par la commune, avec rétrocession des espaces communs après travaux.

● **Objectifs** : répondre au déficit de logements abordables, favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle, répondre aux besoins liés au vieillissement de la population, soutenir la dynamique démographique et les services publics locaux.

● **Financement** : enveloppe prévisionnelle de 1,3 M€ HT pour le bâti ; 300 000 € HT pour les travaux de viabilisation pris en charge par la commune ; exonération des taxes d'aménagement et de la participation à l'assainissement collectif ; garantie communale partielle des emprunts.

● **Attribution** : la commune bénéficie d'un droit de réservation jusqu'à 20 % des logements (soit 1 logement). Le maire est membre de droit de la commission d'attribution.

● **Calendrier prévisionnel** :

- Maîtrise d'œuvre : février 2026

- Dépôt permis de construire : fin 2026
- Démarrage travaux : début 2028
- Mise en location : mi-2029

◈ Les principaux points de la convention de groupement de commandes, eux, sont les suivants :

● **Objet :**

- Passation d'un marché de maîtrise d'œuvre (bâtiment et VRD) incluant une mission d'Ordonnancement de Pilotage et de Coordination (OPC).

- Passation des marchés de travaux : terrassements, aménagements paysagers, viabilisation (réseaux, voiries, éclairage, génie civil), accès véhicules, plateforme d'ordures ménagères.

● **Modalités :**

- Coordonnateur **:** Sarthe Habitat, chargé de l'ensemble de la procédure de passation et de signature des marchés pour le compte du groupement.

- Chaque maître d'ouvrage conserve la responsabilité technique, le suivi et l'exécution des travaux relevant de sa compétence : VRD pour la commune, constructions pour Sarthe Habitat.
- Participation forfaitaire de la commune : 2 000 € HT pour frais de coordination.
- Sarthe Habitat prend en charge les frais de publicité.

● **Durée :** jusqu'à notification du dernier marché de travaux, résiliable avec préavis de 3 mois.



➲ Il est demandé au conseil municipal d'approuver ces deux propositions de conventions (partenariat et groupement de commandes) et d'autoriser monsieur le maire à les signer.

-°-°-°-°-°-

Madame DEROYE précise qu'il faudra réfléchir à l'implantation de la plateforme recevant les ordures ménagères et qu'elle pourrait être installée à proximité immédiate de celle existante à la résidence du Maine.

Madame GARNIER fait remarquer que l'estimation financière d'aujourd'hui ne sera probablement pas celle de 2027/2028 date d'attribution des marchés et qu'il est probable que les prix augmentent d'ici là.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés les deux propositions de conventions (partenariat et groupement de commandes) et autorise monsieur le maire à les signer.

5) Budget commune – décision modificative n°4 :

Après échanges avec les services de la trésorerie et conformément aux recommandations comptables et à l'article R.2321-2 du CGCT, il est proposé de constater une provision pour dépréciation des créances contentieuses de plus de deux ans (voir tableau en *pièce annexe n°3*), afin de donner une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la commune.

Données de calcul :

- Base : créances de plus de deux ans, non encore recouvrées, inscrites en comptes de créances douteuses (C/491).
- Taux appliqué : 25 % (supérieur au minimum réglementaire de 15 %).
- Montant de la provision à mandater : **595,56 €** au compte 681.

Aucun crédit n'est inscrit au compte 681, il est donc nécessaire de prendre la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement :

● Dépenses :

- compte 681 - article 6817 « *dotations pour dépréciation* » : **+ 600€** (de 0€ à 600€)

- article 617 « études et recherches » : **- 600€** (de 10 000€ à 9 400€)

➲ **Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir accepter la décision modificative n°4 du budget commune proposée.**

-°-°-°-°-°-

Monsieur BELLUAU précise que l'ensemble des créances fait l'objet de recouvrements de la part du Trésor Public par l'intermédiaire de Saisie Administrative à Tiers Détenteur (SATD).

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés la décision modificative n°4 du budget commune.

6) <u>Révision des Zones d'Accélération pour la production d'Énergies Renouvelables (ZAER) – Inscription des parcelles du projet EMERAUDE SOLAIRE</u>

Le Préfet de la Sarthe a arrêté les ZAER communales le 11 février 2025. Afin de contribuer aux objectifs régionaux de la 3e Programmation pluriannuelle de l'énergie et de faciliter l'instruction des projets compatibles avec les enjeux locaux, la commune souhaite réviser ses ZAER (aucune inscription n'a été réalisée jusqu'à maintenant).

Dans ce cadre, et conformément à la procédure prévue, il est proposé d'inscrire en ZAER les parcelles suivantes, faisant l'objet d'un projet de centrale solaire porté par la société *EMERAUDE SOLAIRE*, avec laquelle une promesse de bail emphytéotique a été signée :

Section	N°	Lieu-dit	Surface
ZT	16	La Forge	24 310 m²
ZT	48	La Forge	11 268 m²

Ces terrains présentent des caractéristiques techniques et géographiques favorables à l'implantation d'une centrale photovoltaïque et répondent aux critères définis pour les zones d'accélération.



➲ **Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'inscription de ces parcelles dans les ZAER communales pour la filière solaire photovoltaïque et transmettre cette proposition au Préfet de la Sarthe via la plateforme nationale dédiée.**

-°-°-°-°-°-

Monsieur BELLUAU explique à l'assemblée que le classement de cette parcelle en ZAER permettra d'alléger les démarches administratives pour le porteur de projet de la centrale solaire.

<u>DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL</u>

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés l'inscription des parcelles ZT n°16 et ZT n°48 dans les ZAER communales pour la filière solaire et photovoltaïque et charge monsieur le maire de transmettre cette proposition au Préfet de la Sarthe.

7) Vente des parcelles cadastrées ZN n°53 et 54

La municipalité a été sollicité par monsieur Evan EPINEAU qui souhaite acquérir les parcelles cadastrées ZN n°53 et 54 appartenant à la commune. Ces parcelles d'une surface respective de de 8 910 m² et de 4 000 m² (soit 12 910 m² au total) sont situées au lieu-dit « *La Mare Gate Sel* ».



Le prix de ces parcelles a été estimée par le service des Domaines à 0,45€/m2 soit 5 809,50€ assortie d'une marge d'appréciation de 20% compte tenu des réserves sur l'état du sol portant la valeur minimale de vente à 0,36€/m2 soit 4 647,60€.

Compte tenu de sa localisation et de l'impossibilité de valoriser cette parcelle à court ou moyen termes pour la commune il est proposé d'accepter la proposition d'achat à hauteur de 5 000€.

Les frais d'acte seront supportés par l'acquéreur.

➲ **Il est donc proposé au conseil municipal la vente au profit de monsieur Evan EPINEAU des parcelles cadastrées ZN n°53 et 54 au prix de 5 000€ les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur.**

-°-°-°-°-°-

Monsieur BELLUAU rappelle que cette parcelle était utilisée auparavant comme « décharge » et précise que monsieur EPINEAU souhaite l'acquérir pour stocker du bois.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal autorise à l'unanimité des membres présents et représentés la vente au profit de monsieur Evan EPINEAU des parcelles cadastrées ZN n°53 et 54 au prix de 5 000€, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur.

8) Vente des parcelles AC n°655 et 658 au profit du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

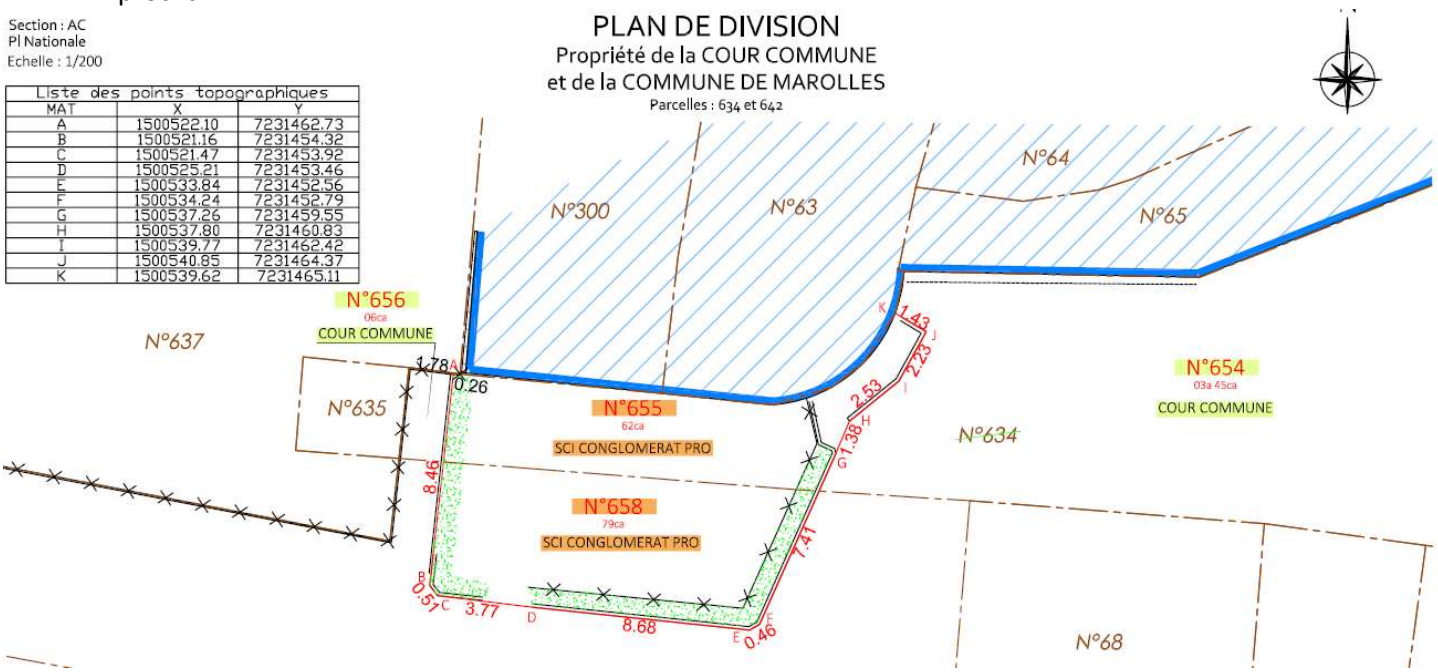
Dans le cadre de la vente du bâtiment ex-CASCADE à la société TOUCHARD (*SCI CONGLOMERAT PRO*), il a été nécessaire de borner la cour située à l'arrière du bâtiment (voir plan ci-dessous). Les nouvelles

parcelles cadastrées AC n°655 (62 m²) et AC n°658 (79 m²) appartiennent à la commune et non au CCAS.

Il est donc impératif (pour des raisons administratives et juridiques) que la commune cède auparavant ces parcelles au CCAS dans le cadre de la vente qui est en cours au profit de la société TOUCHARD.

La vente se fera au prix de 141€ soit 1€/m².

Pour information, une convention d'occupation précaire, rédigée par Maître Boittin, a été signée par les parties (CCAS et *SCI CONGLOMERAT PRO*) afin de permettre à la société TOUCHARD de démarrer les travaux dans l'attente de la vente parfaite et définitive. Ils devraient débuter dès le 6 octobre prochain.



➲ **Il est donc proposé au conseil municipal la vente au profit du CCAS des parcelles cadastrées AC n°655 et n°658 au prix de 141€.**

-°-°-°-°-°-

Aucune observation n'est formulée de la part des conseillers municipaux

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés la vente au profit du CCAS des parcelles cadastrées AC n°655 et AC n°658 au prix de 141€.

9) Avenant n°3 - convention Opération de Revitalisation de Territoire

La convention cadre de l'Opération de Revitalisation de Territoire Maine Saosnois a été signée le 26 novembre 2020 entre l'Etat, les collectivités et les différents partenaires concernés (Conseil Départemental, Conseil Régional, Sarthe Habitat, Agence Nationale de l'Habitat…).

Deux avenants à cette convention ont été passé en 2021 pour intégrer les communes de Mamers, Bonnétable, Saint-Cosme-en-Vairais et Marolles-les-Braults au dispositif « *Petites Villes de Demain* » puis pour adapter les périmètres et les fiches projets des communes concernées.

Pour rappel, l'ORT vise à requalifier les centres-villes en facilitant la rénovation du parc de logements, des locaux commerciaux et artisanaux, ainsi que du tissu urbain dans son ensemble, afin de créer un cadre de vie attractif, propice au développement durable du territoire. Elle permet également de mobiliser une palette d'outils opérationnels en faveur des collectivités engagées.

La convention initiale arrivant à échéance le 27 novembre 2025, il est proposé, par voie d'avenant, de proroger l'opération jusqu'au 31 mars 2026, date correspondant à la clôture de la première période du programme Petites Villes de Demain.

Vous trouverez en pièces-jointes n°4 le projet d'avenant n°3.

➲ **Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cet avenant et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune de Marolles-les-Braults.**

-°-°-°-°-°-

Aucune observation n'est formulée de la part des conseillers municipaux

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité des membres présents et représentés en faveur de la signature de l'avenant n°3 à la convention Opération de Revitalisation du Territoire et autorise monsieur le maire à le signer.

Points pour information :

1) Recensement de la population 2026

La campagne de recensement de la population se déroulera sur la commune du **15 janvier au 14 février 2026**.

Le recensement est une action très importante pour la commune. De sa qualité dépendent le calcul de la population de référence, mise à jour et diffusée chaque année en décembre et prise en compte pour déterminer la participation de l'Etat au budget de la commune, ainsi que les résultats statistiques concernant les caractéristiques des habitants et des logements : âge, diplômes, nombre de pièces…

4 agents recenseurs seront recrutés pour effectuer cette opération. Il est nécessaire que les candidats soient véhiculés, à l'aise avec l'outil informatique (réponse par internet au questionnaire encouragée) et connaissent bien le territoire communal.

La commune devra inscrire à son budget 2026 l'ensemble des dépenses spécifiques liées à l'enquête de recensement et, en recettes, la dotation forfaitaire de recensement versée par l'Etat.



-°-°-°-°-°-

Monsieur BELLUAU précise qu'il manque encore un agent recenseur et que les candidats peuvent se déclarer auprès des services de la mairie.

2) Point sur la rentrée scolaire et les effectifs des écoles publiques et privée

La rentrée scolaire s'est déroulée dans de bonnes conditions et les élèves ainsi que les personnels concernés ont réinvesti les locaux.

Les effectifs des classes sont les suivants :

■ Ecole maternelle / 58 enfants (52 enfants l'année scolaire passée)
Directeur monsieur Mickaël DIEN :
- Petite Section (madame LANDEAU) : 20 élèves
- Moyenne Section (monsieur DIEN) : 16 élèves
- Grande Section (madame DUVÈRE) : 22 élèves

■ Ecole élémentaire / 79 enfants (78 enfants l'année scolaire passée)
Directrice madame Nathalie TRANSON :
- CP (madame DUVAL) : 17 élèves
- CE1/CE2 (madame BENOIST) : 20 élèves
- CE2/CM1 (madame MARAIS) : 21 élèves
- CM1/CM2 (madame TRANSON) : 21 élèves

■ Ecole Notre-Dame / 36 enfants (40 enfants l'année scolaire passée)
Directrice madame Léa POLPRE :
- Maternelles/CP : 15 élèves
- CE1/CE2/CM1/CM2 : 21 élèves

Par ailleurs, 132 élèves sont inscrits, de manière régulière, au restaurant scolaire.

Pour ce qui concerne la garderie :
- 6 élèves inscrits le matin avec le nouveau forfait
- 7 élèves inscrits le soir avec le nouveau forfait
- 13 élèves inscrits avec le nouveau forfait global (matin et soir)

-°-°-°-°-°-

Madame DEROYE demande quels sont les effectifs du collège ?

Madame BOUCHER lui précise qu'il y à 168 élèves et ajoute qu'il manque un seul professeur principal. Madame BOUCHER ajoute que la Directrice Académique a reçu les élus concernant la situation du collège et qu'elle va agir afin de remettre de la communication entre les parties (direction, professeurs, parents d'élèves…).

3) <u>Départ du docteur Charlotte GRESS</u>

Le docteur Charlotte GRESS a fait part cet été de son souhait de quitter le centre municipal de santé à compter du 19 août. Docteur GRESS suit son conjoint qui a retrouvé du travail dans leur région d'origine (Est de la France).

Les autres docteurs ont réactivé leur réseau afin d'étudier d'éventuelles candidatures et d'accueillir un nouveau médecin à court ou moyen terme.

Par ailleurs, le docteur Alain ILANGO a renouvelé son contrat jusqu'au 23 septembre 2027.

-°-°-°-°-°-

Madame COSME demande si les patients du docteur GRESS sont repris par les autres médecins ?

Monsieur BELLUAU lui répond que oui.

4) Organisation de la réception conviviale pour les plus de 70 ans

Comme initié depuis ce mandat, il a été décidé de reconduire l'organisation – par l'intermédiaire du CCAS – d'une réception le vendredi 21 novembre à la salle A Jean de la Fontaine. Les 500 personnes concernées seront conviées à un apéritif à partir de 17h30 au cours duquel leur sera remis le bon d'achat annuel (25€) leur permettant de consommer chez les commerçants/artisans marollais pour les fêtes de fin d'année.

Le service sera assuré par une dizaine d'enfants du collège Jean Moulin qui seront récompensés par la remise d'un « *chèque Cadhoc* » d'une valeur de 30€ (pris en charge sur le budget du CCAS).

Le cocktail convivial sera préparé par le restaurant « *Les Jardins de Marolles* ».

A noter que les personnes ne pouvant se déplacer ce jour-là se verront remettre leur bon d'achat à domicile comme ces quatre dernières années.



5) Octobre Rose

Dans le cadre d' « octobre rose » et de la prévention contre le cancer du sein, des actions sont mises en place par le centre municipal de santé, à l'initiative du docteur Agathe Molière.

- Mise en lumière rose de la mairie et décoration des vitrines des commerçants (en partenariat avec l'Alliance Commerciale et Artisanale)

- Activité sport et santé avec stand le vendredi 3 octobre de 9h30 à 11h00 à la salle Athéna

- Marche avec la Retraite Sportive qui aura lieu le mercredi 15 octobre dans l'après-midi. Stand à l'arrivée avec gâteaux et boissons (vers 16h00)

- Stand avec café-discussion sur le marché le jeudi 30 octobre de 9h00 à 12h00



-°-°-°-°-°-

Monsieur BELLUAU félicite les médecins du Centre Municipal de Santé pour cette initiative.

<u>Questions diverses :</u>

➲ *Monsieur BELLUAU informe l'assemblée que le nettoyage des collecteurs de la commune s'est achevé ces derniers jours. Ces travaux seront poursuivis l'année prochaine.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.